

**AVENANT N°2
À LA CONVENTION PLURIANNUELLE
DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE
Petite Hollande à Montbéliard
Evoironnes à Sochaux**

COFINANCÉ(S) PAR L'ANRU DANS LE CADRE DU NPNRU

Version signature électronique



SOMMAIRE

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE.....	4
ARTICLE 2 : OBJET DE L'AVENANT.....	5
ARTICLE 3 : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE.....	7
ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET MESURE D'ORDRE.....	38
ANNEXES	



Vu le règlement général de l'ANRU (RGA) relatif au NPNRU en vigueur,

Vu le règlement financier (RF) de l'ANRU relatif au NPNRU en vigueur,

Il est convenu entre :

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine, désignée ci-après « l'Agence » ou « l'ANRU », représentée par sa directrice générale, ou par délégation, par son délégué territorial dans le département,

L'État, représenté par le Préfet de département et responsable de la mise en œuvre du renouvellement urbain dans le département,

L'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) Pays de Montbéliard Agglomération, représenté par son président, ci-après désigné « le porteur de projet¹ »,

La ou les commune(s) comprenant au moins un quartier inscrit à l'article 1 de la convention pluriannuelle, représentée(s) par Madame Marie-Noëlle Biguinet, maire de Montbéliard et Monsieur Albert Matocq-Grabot, maire de Sochaux

Les maîtres d'ouvrage des opérations programmées dans la convention pluriannuelle, y compris les organismes HLM et le cas échéant les communes et EPCI , Néolia, Habitat 25 , Idéha , Fondation Pluriel , Territoire 25, la SCI le Nouvel Hexagone

Action Logement Services dont le siège est situé 21 Quai d'Austerlitz 75013 PARIS, représentée par sa directrice des programmes nationaux

Foncière Logement dont le siège est situé 21 Quai d'Austerlitz 75013 PARIS représenté par sa Présidente,

Néolia , filiale du Groupe Action Logement dont le siège est situé 34 rue de la Combe aux Biches 25200 Montbéliard , représenté par son directeur général

Ci-après désignés les « Parties prenantes »

La Caisse des Dépôts, dont le siège est situé 56 rue de Lille 75007 PARIS

L'Agence nationale de l'habitat (Anah), dont le siège est situé 8 avenue de l'Opéra 75001 PARIS

¹ Exceptionnellement, le projet de renouvellement urbain peut être porté par la commune (départements d'Outre-Mer, communes non inscrites dans un EPCI, communes ayant la compétence politique de la ville).

Le Conseil régional Bourgogne Franche-Comté,

Ci-après désignés les « Partenaires associés »

Ce qui suit :

Article 1 : Identification de la convention pluriannuelle

La convention pluriannuelle du projet de Pays de Montbéliard Agglomération (n°862), portant sur les quartiers Petite Hollande à Montbéliard et Evoironnes à Sochaux, et dont le dossier a été examiné par le comité d'engagement de l'ANRU en date du 7/12/2018, a été signée le 3/03/2020². Un avenant n°1 a été signé le 01/12/2020.

Cette convention pluriannuelle peut faire l'objet de modifications au cours de son exécution conformément à l'article 7.2 du titre III du RGA NPNRU.

A ce jour, les avenants et ajustements mineurs déjà contractualisés sont les suivants :

N° de l'avenant ou de l'ajustement mineur	Nature de l'avenant (ajustement mineur ou avenant)	Date du Comité d'engagement	Date signature de l'ajustement et de l'avenant	Description des modifications
1	Avenant	CE dématérialisé 01/10/2020	01/12/2020	Suite à une clause de revoyure et à une étude du bureau d'étude ATHANOR sur le secteur Ravel/Massenet Petite-Hollande : inscription de nouvelles opérations = démolition partielle de 20 logements, réhabilitation de 94 logements et augmentation de l'enveloppe pour la résidentialisation de l'îlot Ravel/Massenet, MO Néolia Nouvelle localisation opération d'accession à la propriété MO Néolia : rue Ravel au lieu de rue Massenet

² Lorsque la convention pluriannuelle a déjà fait l'objet d'un avenant ou d'un ajustement mineur, indiquer les principales caractéristiques de cet avenant ou de cet ajustement mineur : numéro, date de CE le cas échéant, date de signature par l'ANRU et objet(s).

2	Avenant			<p>Abondement financier de 667 000 € pour l'opération d'aménagement d'espaces publics Evoironnes, MO Ville de Sochaux</p> <p>Valorisations foncières clarifiées pour la démolition Ravel MO Néolia et pour la ZAC Aménagement MO Territoire 25</p> <p>Ajustement nombre logements accession à la propriété Evoironnes MO Idéha</p> <p>Modification de calendrier pour l'opération de requalification rue de la Petite Hollande, MO Ville de Montbéliard</p> <p>Modification du calendrier pour l'opération d'aménagement ZAC Hexagones, MO Territoire 25</p> <p>Ajustement nombre de logements LLS et accession à la propriété Ravel et Hexagones Petite Hollande, MO Néolia</p> <p>Adressage d'opérations de reconstitution hors-site, MO Néolia</p> <p>Voir détail objet avenant 2</p>
---	---------	--	--	---

Article 2 : Objet de l'avenant

Suite à sa signature, la convention pluriannuelle mentionnée ci-dessus à l'article 1 doit faire l'objet de modifications au cours de son exécution.

L'objet du présent avenant consiste en l'intégration des évolutions suivantes :

Un deuxième avenant est actuellement nécessaire pour contractualiser la dotation complémentaire de l'ANRU à destination du quartier d'intérêt régional, relative à l'opération d'aménagement d'espaces publics, sous maîtrise d'ouvrage Ville de Sochaux (courrier du Préfet de région en date du 19 novembre 2021).

L'avenant n°2 permettra également d'intégrer des modifications administratives et techniques.

Il comprend les modifications suivantes :

Pour le quartier d'intérêt régional Evoironnes :

- **Un abondement financier de 667 000 € de l'ANRU** pour l'opération existante d'aménagement d'espaces publics, MO Ville de Sochaux = opération C0862-31-0019
- Des valorisations foncières clarifiées pour l'opération d'aménagement d'espaces publics , MO Ville de Sochaux
- Un ajustement du nombre de logements accession à la propriété îlot Evoironnes , MO Idéha : 12 logements au lieu de 15 (3 logements en moins = - 30 000 € de prime accession ANRU)
- L'Inscription d'une nouvelle opération pour financer 3 logements des 8 logements réalisés en accession par Néolia sur un terrain cédé au titre des contreparties foncières d'Action Logement îlot Evoironnes précisées dans l'annexe B1 (transfert de 3 primes accession Anru 3 X 10 000 € = 30 000 € 3 logements en moins du bailleur Idéha)
- Des valorisations foncières clarifiées pour l'opération de démolition 11-13 rue Ferry, MO Idéha
- Des valorisations foncières clarifiées pour l'opération de démolition 2-4-6 rue Pasteur, MO Idéha
- Intégration de l'approbation de la modulation de la date de prise en compte des dépenses au 30/01/2019 pour les travaux et les relogements conformément au comité d'engagement (CE) dématérialisé du 4/07/2022 ; au 01/08/2015 pour l'indemnité de pertes d'exploitation et à la date de PCDD (17/10/2019) pour la valeur nette comptable (VNC) pour l'opération de démolition 11-13 rue Ferry, MO Idéha
- Intégration de l'approbation de la modulation de la date de prise en compte des dépenses au 30/01/2019 pour les travaux et les relogements conformément au comité d'engagement (CE) dématérialisé du 4/07/2022 ; au 01/08/2015 pour l'indemnité de pertes d'exploitation et à la date de PCDD (17/10/2019) pour la valeur nette comptable (VNC) pour l'opération de démolition 2-4-6 rue Pasteur, MO Idéha

Pour le quartier d'intérêt national Petite Hollande :

- Des valorisations foncières clarifiées pour l'opération de démolition 12 rue Ravel, MO Néolia
- Des valorisations foncières clarifiées et une modification de calendrier pour l'opération d'aménagement d'espaces publics ZAC Petite Hollande, MO Territoire 25
- La modification du calendrier de l'opération d'aménagement requalification de la rue de la Petite Hollande, MO Ville de Montbéliard : 2^{ème} semestre 2024 au lieu 2^{ème} semestre 2022
- Reconstitution de l'offre : un ajustement du nombre de logements LLS, MO Néolia : 16 LLS au lieu de 17 LLS îlot Ravel par conséquent compensés par 17 LLS au lieu de 16 LLS îlot des Hexagones
- Un ajustement du nombre de logements accession à la propriété , MO Néolia : 7 maisons en accession à la propriété au lieu de 8 maisons îlot Ravel
- Un ajustement du nombre de logements accession à la propriété, MO Néolia : 10 maisons au lieu de 9 maisons îlot des Hexagones
- Reconstitution de l'offre : la localisation de 17 LLS hors-site à identifier, MO Néolia : adressage d'opérations 12 LLS hors-site Bavans et 5 LLS hors-site Exincourt

D'une manière générale :

- Modification générale : transformation de l'ensemble des IDTOP Agora en IDTOP Ioda

Dans la mesure où ces modifications impactent l'économie générale du projet, un avenant à la convention pluriannuelle doit être formalisé, conformément à l'article 7.2 du titre III du RGA NPNRU.

L'objet du présent avenant consiste en l'intégration des évolutions suivantes :

Article 3 : Modifications de la convention pluriannuelle

La convention mentionnée à l'article 1 du présent avenant et modifiée par les avenants successifs listés dans ce même article est modifiée dans les conditions ci- après :

Article 3.1- Modification de l'article 4.1 « La synthèse du programme urbain (éléments clefs) »

L'article 4.1 est modifié et désormais rédigé comme suit :

Le programme urbain sur la Petite Hollande

Lien entre le NPNRU et le projet action cœur de ville

L'éligibilité de la Commune au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) et au Programme « Action Cœur de Ville » est une réelle opportunité pour la mise en œuvre du projet de développement et d'attractivité de la Ville de Montbéliard.

La Ville de Montbéliard peine aujourd'hui à s'affirmer comme pôle économique et urbain fédérateur pour l'ensemble de l'agglomération, malgré son niveau d'équipements et de services. Cette difficulté est notamment liée à une **trop grande dispersion des fonctions structurantes**, qui se répartissent entre différents quartiers de la ville séparés par d'importantes coupures urbaines et géographiques (Petite Hollande, Berges de l'Allan, secteur Congo-Bonal).

Aussi, pour conforter Montbéliard dans son rôle de ville centre de l'agglomération et lui permettre de prendre sa place dans les dynamiques métropolitaines, le Projet d'Aménagement et De Développement Durables porté par la Commune (PLU) se structure autour de deux projets majeurs :

- Le Projet de dynamisation du centre-ville - Programme Action cœur de Ville

Pour **agir sur le centre historique** qui est le Coeur de la ville, un programme d'actions pluriannuel a été établi comprenant divers leviers d'actions (rénovation de l'habitat, embellissement et requalification des espaces publics, création de nouveaux équipements, protection et valorisation du patrimoine, soutien à la dynamisation commerciale...). Ce programme qui vise à redonner une attractivité résidentielle, démographique, économique, commerciale... au centre-ville doit lui permettre d'étoffer et de diversifier ses fonctions.

En matière d'attractivité résidentielle, plusieurs potentialités de développement sont ciblées prioritairement en renouvellement mais aussi dans le périmètre du centre-ville élargi en construction neuve. Le cadre urbain doit parallèlement évoluer pour offrir un environnement plus agréable et adapté à des pratiques urbaines (schéma directeur des espaces publics), commerciales et touristiques.

Toutefois, les potentialités de développement relativement limitées du centre ancien imposent ensuite de concevoir son confortement dans un périmètre de proximité plus étendu.

A proximité du Coeur historique se situent **des potentiels fonciers mutables capables de répondre aux besoins de développement de la ville tout en confortant l'attractivité du centre ancien.**

Certains d'entre eux, compte tenu de leur envergure et des équipements structurants déjà présents, doivent contribuer à **renforcer la dimension métropolitaine du centre-ville : c'est le cas du quartier de la Petite Hollande à travers notamment son nouveau projet de renouvellement urbain.**

- Le projet urbain de la Petite-Hollande (NPNRU)

Pensé dès son origine comme une centralité, le quartier de la Petite Hollande accueille le pôle administratif principal de l'agglomération et des fonctions urbaines majeures qui se sont progressivement développées en continuité du quartier (Université, Numérica...). À travers le projet urbain, il s'agit de pérenniser ces fonctions et de conforter une centralité au Sud de la ville.

a- Le confortement de la centralité des Hexagones.

La restructuration de l'îlot des **Hexagones** doit ainsi permettre de créer une centralité proposant des aménités (espaces publics, équipements) et des activités (commerciales et de services) plus complètes pour la partie Sud de Montbéliard et ce, dans une complémentarité avec le centre-ville (notamment au niveau de l'offre commerciale qui restera une offre de proximité pour le quartier).

b- Le développement d'une offre d'habitat complémentaire

Les réserves foncières constituées en lieu et place des démolitions du premier programme de rénovation urbaine offrent des capacités de reconstruction de logements diversifiés à proximité du centre historique (cœur de quartier – îlot des Hexagones – secteur Brossolette) qui compléteront l'offre présente sur le quartier, ainsi que celles prévues sur le périmètre du centre-ville élargi (produits différents).

c- La reconstitution de l'offre locative aidée sur le Coeur de Ville

Il a été souhaité par la Collectivité que la reconstitution des logements locatifs aidés hors site se fasse prioritairement sur le périmètre du Coeur de Ville. Ainsi, 3 premières opérations ont été ciblées avec Néolia de reconversion de bâtiments anciens en corollaire des démolitions envisagées dans le NPNRU sur la Petite-Hollande. D'autres programmes sont envisagés dans le périmètre de centre-ville élargi en renouvellement urbain.

d- Les opérations d'habitat des deux programmes s'inscrivent en complémentarité. Le programme « Action Cœur de Ville » permettra la remise sur le marché d'une partie des logements vacants du centre-ville avec notamment la volonté de s'engager dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Le programme de Renouvellement urbain sur le quartier quant-à-lui permettra de proposer une offre nouvelle diversifiée à proximité du centre-ville avec des produits en accession notamment de type individuels ou intermédiaires

e- Le renforcement des liaisons urbaines entre la Petite-Hollande et le centre-ville

Pour permettre au centre-ville de bénéficier du développement de ces espaces situés à ses abords, il est nécessaire d'améliorer les liaisons et de renforcer la cohésion territoriale de la ville.

Amorcé avec le 1er PRU (requalification du chemin des passerelles), le renforcement de ces liaisons sera conforté avec le NPNRU. L'aménagement d'une station du bus à haut niveau de service permettra d'élargir le rayonnement de cette centralité et de renforcer ses liens avec le centre ancien.

L'urbanisation du secteur Est de la Petite-Hollande (Hexagones-Brossolette) permettra également d'aménager une liaison urbaine entre le quartier, les berges du canal et le centre historique.

f- La stratégie d'intervention sur les copropriétés privées (PMA)

Un plan d'actions qui s'articule autour de dispositifs opérationnels et des aides pour le financement de travaux :

- **un POPAC** (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des copropriétés) avec une attention particulière pour les copropriétés situées en QPV ou celles retenues dans le programme action « cœur de ville »

Objectif : l'accompagnement des ménages en difficulté et ainsi permettre aux copropriétés volontairement engager dans le dispositif de recouvrer une bonne gestion ;

- **actions spécifiques d'accompagnement des copropriétés situées sur les QPV de l'agglomération**

Objectifs : accompagnement des copropriétés dans la réalisation d'audit énergétique et la prise de décision de réaliser des travaux d'économie d'énergie ;

Durée de l'action : un an reconductible chaque année dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens contractualisée avec l'EIE (Espace Info Energie) ;

- **des aides financières pour :**

- l'installation de compteurs par copropriété pour celles situées sur le quartier de la Petite hollande à Montbéliard ;

Objectif : individualisation des charges de chauffage par bâtiment et ainsi inciter les copropriétés à engager des travaux de rénovation énergétique ;

Axes/enjeux prioritaires pour la Petite Hollande

La ville porte également une action volontariste **sur le pôle commercial principal du quartier** qui se traduit par l'engagement d'une DUP en 2018 et la création d'une ZAC avec la passation d'un contrat de concession à Territoire 25.

En terme de programmation, conforter la centralité économique du secteur des Hexagones passe par :

- un renouvellement de l'offre commerciale : démolition de l'ancien centre commercial, création d'un nouvel espace commercial sous la halle d'environ 1600 m² dédiée à l'occupation locative, incluant notamment une moyenne surface alimentaire, la Poste, une boulangerie, une boucherie...),
- le développement d'une offre de services complémentaires et de proximité d'environ 1200 m² : pôle médical, de services, pharmacie, dont une partie majoritaire destinée à la vente,
- la restructuration des espaces extérieurs et un environnement urbain requalifié (espaces verts de centralité, placette publique, cheminements mails piétons, réorganisation du stationnement, des espaces circulés...).



● Périmètre de ZAC



Réduction de l'impact routier en coeur d'îlot et apaisement du méandre vert en réduisant la longueur de la diagonale circulée.

Renforcement du méandre vert et de sa fonction d'accueil des activités liées aux modes doux. Repositionnement de l'aire de jeux en lien direct avec le méandre vert, préservé du contexte voiries et parkings.

La diagonale circulée se greffe directement sur le prolongement de la rue Blum.

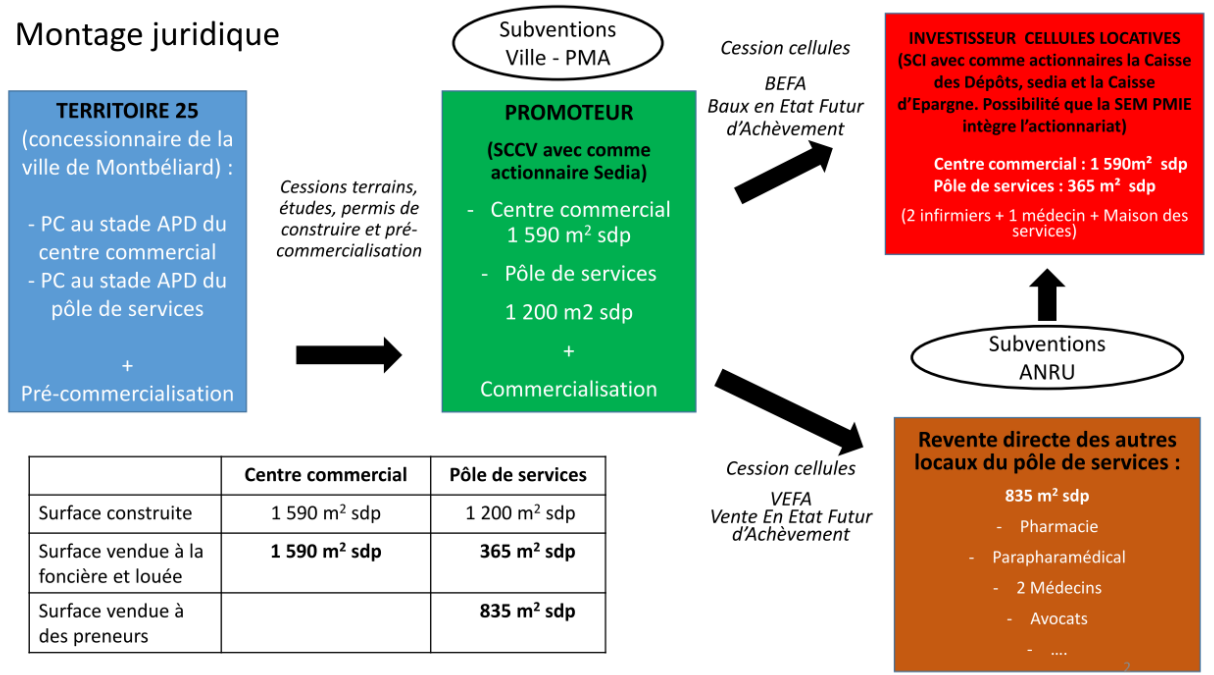
Atténuation du caractère routier de la diagonale circulée sur la partie coeur d'îlot avec des traitements de type 'place traversée' / zone de rencontre.

Avenue Mitterrand : maintien de la passerelle et de la configuration actuelle de la rue.

Extension du parking ouest

Organisation du marché hebdomadaire en coeur de quartier. Développement d'un espace public multifonctionnel : place de marché et place de vie, de convivialité au quotidien. Un espace commerçant préservé de la circulation et en lien direct avec les parkings.

Montage juridique



TERRITOIRE 25
(concessionnaire de la ville de Montbéliard) :

- PC au stade APD du centre commercial
- PC au stade APD du pôle de services

+
Pré-commercialisation

Cessions terrains, études, permis de construire et pré-commercialisation



Subventions Ville - PMA

PROMOTEUR
(SCCV avec comme actionnaire Sedia)

- Centre commercial 1 590 m² sdp
- Pôle de services 1 200 m² sdp

+
Commercialisation

Cession cellules BEFA Baux en Etat Futur d'Achèvement

INVESTISSEUR CELLULES LOCATIVES
(SCI avec comme actionnaires la Caisse des Dépôts, sedia et la Caisse d'Epargne. Possibilité que la SEM PMIE intègre l'actionariat)

Centre commercial : 1 590m² sdp
Pôle de services : 365 m² sdp
(2 infirmiers + 1 médecin + Maison des services)

Subventions ANRU

Cession cellules VEFA Vente En Etat Futur d'Achèvement

Revente directe des autres locaux du pôle de services :

835 m² sdp

- Pharmacie
- Parapharmédical
- 2 Médecins
- Avocats
-

	Centre commercial	Pôle de services
Surface construite	1 590 m ² sdp	1 200 m ² sdp
Surface vendue à la foncière et louée	1 590 m² sdp	365 m² sdp
Surface vendue à des preneurs		835 m² sdp



Pôle de services
© ArchiCréo
Image non contractuelle



Centre Commercial
© Philippe Donzé
Image non contractuelle

1

Le projet « Les Hexagones » englobe l'opération d'aménagement de la ZAC et celle de la construction du centre commercial et pôle de services, au taux de 35% avec une date de prise en compte des dépenses au 22/02/2014.

Les opérations d'aménagement de la ville de Montbéliard bénéficient d'un taux de scoring majoré à 35%.

Par ailleurs, réussir le pari du changement d'image implique de concentrer les moyens pour garantir un effet sur le Cœur de Quartier avec les éléments programmatiques suivants :

- la poursuite de l'intervention massive de la Collectivité sur les espaces publics (finalisation du plan de composition urbain et de la trame d'espaces publics),
- la priorisation des interventions des bailleurs sur ce secteur (démolitions, réhabilitations),
- la mobilisation de moyens exceptionnels pour construire des programmes de diversification de l'habitat,

L'accueil de nouveaux équipements pourvoyeurs d'emplois (projet ADAPEI).





Un centre de ressources socio-médicales ouvrira à la rentrée 2022 face à l'équipement Jules Verne, en cœur de quartier. Il regroupera les enfants et adolescents pris en charge par l'association ADAPEI (association qui accompagne, en lien avec la famille, la personne handicapée mentale, polyhandicapée, autiste).

Ce centre a pour objectif de favoriser l'inclusion sociale et scolaire des 299 enfants et adolescents accueillis jusqu'ici dans les différentes structures de l'ADAPEI du Pays de Montbéliard.

D'une superficie de 4500 m², il est prévu sur 2 niveaux : un lieu de vie au rez-de-chaussée, et des salles pédagogiques au second niveau.

Ce projet va permettre de relocaliser sur le quartier 125 emplois.

En 2022, Par décret ministériel du 1^{er} mars, l'Adapei du Doubs s'est transformée en Fondation Reconnue d'Utilité Publique pour devenir la **Fondation Pluriel**.

Ce changement se fait dans le cadre d'une transformation de la personne morale existante (absence de création d'une nouvelle personne morale), entraînant la continuité des contrats, conventions et autres documents.

Confortement de la mixité fonctionnelle et développement économique

Le développement économique de la Petite Hollande est étroitement lié à un projet urbain ambitieux, qui intervient sur :

- le maillage viaire du quartier pour renforcer sa lisibilité ;
- la qualité des espaces publics ;
- la réaffirmation de la centralité des Hexagones ;
- un lien clair à créer entre les Hexagones et le cœur de quartier, deuxième polarité de la Petite Hollande ;
- une ouverture de quartier sur ses franges : lien vers le Pied des Gouttes et vers l'université.

Le développement économique complémentaire à celui existant sur le quartier est à centrer sur quelques lieux clés à court terme, dans une logique de renforcement de polarités existantes, pour éviter la dispersion :

- en priorité Hexagones et cœur de quartier ;
- à moyen-long terme, d'autres lieux peuvent être envisagés : Coteau Jouvent /Secteur Brossolette ;
Courts Cantons (zone ZFU-TE).

Construction partagée du projet urbain

Sur la Petite Hollande à Montbéliard, les priorités définies par la ville ont impacté le programme d'intervention des bailleurs. La stratégie patrimoniale des bailleurs s'inscrit complètement dans le projet de développement global porté par la Ville. Ainsi, les interventions programmées sur le bâti dans le cadre de cette programmation, ont été construites sur la base des priorités et en cohérence avec le projet de renouvellement urbain à savoir :

- concentrer les interventions sur les secteurs prioritaires (effet levier) c'est à dire le périmètre du Cœur de Quartier, et l'axe de la rue de la Petite-Hollande (effet vitrine) ;
- poursuivre la dédensification du bâti en ciblant les formes d'habitat ne correspondant plus aux attentes des ménages (Tour R+9) ;
- améliorer les performances énergétiques du quartier ;
- augmenter le niveau d'interventions financières des opérations de réhabilitation (au-delà de 30 K€/logt) ;
- participer à la diversification de l'habitat du quartier en mettant à disposition du foncier en cœur de quartier, là où les transformations du PRU 1 sont particulièrement visibles.

Une action volontariste de la collectivité s'effectue sur les espaces publics en termes de qualité et de sécurité et un accompagnement du projet du THNS porté par PMA par le réaménagement de la rue de la Petite Hollande et de la rue Mitterrand.

Ces requalifications des espaces publics permettent à la ville de soutenir et de sécuriser la diversification de l'habitat et l'implantation de nouveaux équipements dans le cœur de quartier. La mise en place de ces conditions favorables pour attirer des investisseurs privés permet raisonnablement d'espérer pouvoir amorcer la diversification. Enfin, la volonté de maintenir la qualité des espaces réaménagés se traduit par une gestion urbaine de proximité renforcée.

La mise en place d'une maison du projet

L'ambition de la ville est également d'associer différemment les habitants avec la mise en place d'une maison du projet au sein de l'équipement socio-éducatif Jules Verne implanté en cœur de quartier.

Avec ce nouveau programme, il sera expérimenté une nouvelle façon d'associer et de mobiliser les habitants autour du projet urbain. La Maison Du Projet qui est créée au Jules Verne, il s'agit d'un espace ouvert à tous où chacun peut s'il le souhaite s'investir et participer à la dynamique de changement d'image du quartier.

La feuille de route est maintenant bien posée grâce à l'étude conduite par Polygone pendant le temps du protocole.

Anticipation des difficultés potentielles

En complément de ce programme opérationnel, la ville a bien repéré les dysfonctionnements sur **l'entrée Ouest du quartier**, dans le secteur du Coteau Jouvant. Elle prévoit ainsi la réalisation d'une étude spécifique pour poursuivre la transformation du quartier sur ce secteur à l'issue du NPNRU.

Le programme urbain contractualisé de la Petite Hollande :

- Démolition de 305 logements sociaux avec la démolition partielle de l'immeuble 8 à 10 rue Ravel (20 logements) *
- Construction de 33 logements sociaux sur site et 17 logements hors-site (12 logements hors-site Bavans et 5 logements hors-site Exincourt)
- Réhabilitation de 612 logements et résidentialisation de 192 logements avec les 2 immeubles 2 à 10 rue Ravel et 10 à 16 rue Massenet (94 logements)
- Construction de 7 logements en accession à la propriété îlot Ravel
- Construction de 10 logements en accession à la propriété îlot Hexagones
- Aménagements d'espaces publics en cœur de quartier
- Requalification de la rue de la Petite Hollande
- Aménagement ZAC Les Hexagones
- Construction d'un centre commercial et d'un pôle de services
- Implantation d'un centre de ressources médico-social Fondation Pluriel (ADAPEI) en cœur de quartier

* comme le stipulait l'avis du comité d'engagement du 7/12/2018, une clause de revoyure était prévue au premier semestre 2020 concernant le secteur Ravel/Massenet du quartier de la Petite Hollande. Aussi, pour la convention, il avait été décidé de supprimer les opérations de réhabilitation des deux bâtiments en « L » de 50 et 64 logements et de provisionner un montant de subvention permettant la démolition des immeubles précités. Les deux résidentialisations rue Ravel et rue Massenet ont été réinterrogées à la clause de revoyure.

Afin d'apporter des améliorations fonctionnelles et paysagères, le porteur de projet s'était engagé à réétudier le projet d'aménagement de ce secteur. Les concours financiers provisionnés devaient être ventilés entre démolition et requalification selon le projet retenu. Le scénario retenu a été : démolition partielle de 20 logements, requalification des 2 immeubles et résidentialisation de l'îlot.

Le programme urbain des Evoironnes

Orientations stratégiques, urbaines, économiques et sociales des élus sochaliens

Depuis 2012, la ville de Sochaux a travaillé avec l'agence d'urbanisme pour construire pour Sochaux une nouvelle attractivité. En octobre 2012, elle s'est dotée d'un plan de développement stratégique, adopté par le Conseil Municipal.

Pour décliner cette stratégie de l'échelle de la ville à l'échelle du quartier des Evoironnes, la ville a conçu un **plan guide** en partenariat étroit avec les services de l'État et de l'agglomération, ainsi qu'avec les bailleurs et notamment la SEM IDÉHA. **Ce document propose une vision stratégique du renouvellement urbain** de ce quartier.

Le projet permettra de diversifier socialement la ville et en même temps de préserver la possibilité de réaliser des logements sociaux neufs à répartir dans le reste de la commune. Une offre nouvelle doit exister pour les habitants qui souhaitent rester à Sochaux.

Compte tenu du niveau de services et d'équipements dont dispose Sochaux et du caractère très compact de la ville, la vocation du quartier est clairement résidentielle. **L'ambition de ce plan guide est d'ouvrir le quartier :**

- **sur l'infrastructure verte et bleue environnante** la plaine ludique et sportive de la Savoureuse qui a fait l'objet **d'investissements massifs** et conjoints de la part de l'agglomération et de la ville ;
- sur le centre-ville et ses services ;
- **sur la centralité d'agglomération** qui englobe les secteurs les plus urbains de **Montbéliard, d'Audincourt et de Sochaux** et dont le périmètre est aujourd'hui repéré dans le schéma de cohérence territorial en cours de révision.

Une qualité soutenue des espaces publics pour transformer l'image du quartier

En accompagnement des interventions des bailleurs sur les bâtiments, la ville vise **une qualité soutenue des espaces publics pour changer l'image du quartier**. Le travail conjoint de l'ADU, de PMA et des services de la ville sur les espaces extérieurs complété dans le cadre du protocole par la mission d'URBITAT+, mandaté sur l'étude urbaine, a éclairé les partenaires sur la faisabilité financière d'un programme ambitieux pour la ville de Sochaux.

Il s'agit d'une reprise en profondeur d'espaces publics stratégiques : en premier lieu, une **trame verte a vocation à se connecter aux aménagements réalisés sur la Plaine de la Savoureuse** les équipements sportifs et éducatifs (Collège, Citéd'O – centre aquatique, halle sportive, plateau d'athlétisme, terrains de football). Les commerces sont également rapidement accessibles en entrée de quartier et notamment la moyenne surface alimentaire.

En complément, une **nouvelle entrée de quartier** permettra d'ouvrir d'avantage le quartier sur la ville. Cette nouvelle entrée et la recherche d'une meilleure connexion entre le Sud et le Nord du quartier nécessite la démolition de deux bâtiments. Ce nouveau maillage inter-quartier appelle un traitement cohérent sur l'ensemble de la traversée. Les espaces publics seront repris pour mieux concilier trafic et vie de quartier. La largeur de la bande roulante sera réduite. La voie sera bordée de stationnement longitudinal et d'arbres d'alignement. Des espaces réservés aux modes doux seront déployés tout au long de ce maillage primaire.

La poursuite de l'implication des habitants pour mettre en œuvre du programme de renouvellement

Les habitants de Sochaux continueront d'être bien impliqués dans le programme de renouvellement urbain. La ville poursuivra l'organisation régulière de temps d'échanges avec la population ; le Conseil Citoyen, collectif de 15 membres se réunit une fois par mois environ à la Maison Bleue (maison du projet) avec l'appui de la médiatrice sociale. Il est aussi régulièrement tenu informé des avancées du projet urbain.

Lors du déroulement de l'étude urbaine, le choix de la ville de retenir l'option de concertation renforcée proposée par le bureau d'études URBITAT+ a permis d'associer régulièrement les habitants à la fois sur le diagnostic et sur les propositions pour garantir que la trame d'espaces publics et les aménagements envisagés réponde au mieux aux besoins des habitants en termes de lisibilité, de qualité et de sécurité.

Une adaptation du programme de jardins partagés

Dans le cadre de l'étude sur les jardins partagés et suite au porte à porte et au sondage (80 pers.) réalisé dans le quartier par la médiatrice sociale et Pirouette Cacahuète, le programme initialement prévu de jardins partagés a été adapté pour correspondre davantage aux besoins exprimés par les habitants (seulement 16 personnes étaient prêtes à s'investir dans des jardins partagés). Les propositions exprimées par les habitants sondés sont les suivantes : aménagements paysagers en pied d'immeuble avec un volet pédagogique à destination des enfants et intégration d'aires de compostage. Ces éléments programmatiques seront localisés dans la trame verte du quartier dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre.

Une articulation du projet de renouvellement avec le projet éducatif

Pour ce qui concerne l'articulation avec le projet éducatif, dans le quartier, l'école maternelle et élémentaire des Chênes a fait l'objet d'un Projet Éducatif Territorialisé, comme l'ensemble des écoles de la ville. Par ailleurs, le collège Jouffroy d'Abbans a été réhabilité par le Département du Doubs. Il accueille des élèves issus de différents milieux sociaux originaires de Sochaux et des bourgs ou villages environnants. Ce collège est au maximum de sa capacité, avec une offre éducative attractive.

Pour 2018, le programme de réussite éducative a retenu 4 axes prioritaires : la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire, la santé, la prise en charge des élèves temporairement exclus et le soutien à la parentalité.

Deux secteurs stratégiques où se concentrera l'action publique

La démarche partenariale menée dans le cadre du protocole a permis à la ville de Sochaux de hiérarchiser ses objectifs urbains. Elle s'est clairement affirmée sur **deux secteurs stratégiques** où se concentrera l'action publique :

- la **vitrine de la Plaine de la Savoureuse**, dont la desserte sera assurée par la nouvelle entrée de quartier **à positionner au droit de l'emprise publique existante** et à articuler avec la desserte en transports publics aussi pour sécuriser les collégiens (arrêt de bus commun pour le quartier et le collège) ; ainsi le bâtiment en face de la nouvelle entrée devra être démoli pour créer la nouvelle entrée ;
- **l'articulation entre les Gravieres et les Evoironnes avec l'affirmation d'une centralité de quartier** grâce à la démolition du bâtiment rue des Chênes, au nouveau maillage, à la trame verte structurante et la vie de quartier autour des équipements et des services aux habitants.

Un programme co-construit avec les partenaires

Sur les Evoirannes à Sochaux, les priorités de la ville ont permis d'affiner le programme patrimonial :

- démolir trois tours et mettre à disposition le foncier pour de la diversification en vitrine de la Plaine de la Savoureuse, c'est-à-dire sur le terrain le plus favorable.
- démolir deux immeubles pour garantir la cohérence urbaine et sociale du quartier (nouvelle entrée et lien Graviers Evoirannes)
- réhabiliter le patrimoine bâti de manière différenciée en fonction des enjeux urbains (réhabilitation lourde sur l'îlot visible depuis la rue de Pontarlier, l'axe principal traversant Sochaux)
- diffuser l'offre de logements sociaux en dehors du quartier. Toutefois, une demande de dérogation pour 7 logements au centre du quartier pour renouveler l'offre a été accordée pour accompagner un programme économique et de services au RDC avec notamment une pharmacie, et la nouvelle agence d'IDEHA.

- Des démolitions et des réhabilitations lourdes qui changeront l'image du quartier

Pour mémoire, 168 logements ont été démolis sur les Evoirannes au terme du NPPRU. En effet **32 ont été démolis en amont du NPNRU et 136 sont encore à venir dans le temps du programme**. À ce jour **32 logements ont été reconstruits** sur le quartier sur le programme des Harmoniales avec une diversification du peuplement. Ces démolitions se justifient pleinement par l'obsolescence des trois tours et l'ambition politique d'ouvrir davantage le quartier sur son environnement.

Depuis le démarrage du protocole, on compte également **14 ménages de plus** dans la tour réhabilitée par IDÉHA dans le secteur des Graviers, avec une diversification du peuplement. Aussi, les élus sont **favorables au programme de restructuration des deux autres tours des Graviers** (2x32 logements) avec un programme du même niveau que la première tour restructurée par IDÉHA pour maintenir le poids de population et diversifier les foyers. De la même manière, une réhabilitation qualitative est attendue sur les bâtiments qui seront pérennisés à long terme et qui sont particulièrement visibles depuis les rues inter-quartiers et la rue de Pontarlier.

- Une maison du projet au centre du quartier

En termes d'équipements, la ville a identifié « le Kiosk » un bâtiment lui appartenant, comme **Maison de Projet**. Positionné au cœur du quartier, il est le lieu de réunion du Conseil Citoyen. Le « Kiosk » s'est substitué à la « Maison Bleue » en tant que Maison de Projet. Grâce à ce programme, les équipements de proximité sont confortés et valorisés.

- Des logements privés en vitrine sur la Plaine de la Savoureuse

En vitrine sur la Plaine de la Savoureuse, les îlots reconstitués suite aux démolitions de 3 tours sont fléchés préférentiellement par la ville pour des **opérations de diversification de l'habitat** dans un cadre urbain et paysager intégralement revalorisés.

Des démolitions pour changer la physionomie du quartier et le désenclaver

Pour permettre cette diversification, le bailleur IDÉHA a accepté de démolir la totalité des tours en limite Sud. Elles sont adressées au **2 rue de la Plage, 8, rue Pasteur et 2, rue Cuvier** et comprennent chacune 32 logements (soit 96 logements au total). La démolition de ces tours contribuera à donner une

nouvelle physionomie à la vitrine Sud du quartier. Depuis la livraison du nouveau programme des Harmoniales en entrée de quartier à l'été 2017 (hors protocole et convention), les trois tours sont vides, murées et prêtes à être démolies.

Deux autres immeubles devront être démolis. L'un pour créer la nouvelle entrée de quartier depuis la rue de Pontarlier et désenclaver la partie Sud des Evoironnes et l'autre pour mieux articuler le Nord et le Sud du quartier. Il s'agit respectivement d'un **immeuble de 16 logements situé au 1,3 rue Jules Ferry** ainsi qu'un **immeuble de 24 logements situé au 2, 4, 6 rue Pasteur**. Ce dernier comprend essentiellement de grands logements familiaux avec enfants et le processus de relogement devrait être assez long.

Des réhabilitations différenciées selon le degré de pérennisation des bâtiments en lien avec le projet urbain

Pour ce qui concerne les réhabilitations qui seront réalisées par IDéHA, il s'agit d'être en cohérence avec le programme neuf de 32 logements des Harmoniales et la nouvelle vitrine urbaine à créer vis-à-vis de la Plaine de la Savoureuse en lieu et place des 3 tours. Ainsi, dans la continuité immédiate de ces espaces, les **réhabilitations lourdes visant à pérenniser les bâtiments à long terme** des immeubles contigus à cette opération seront réalisées en priorité dans la convention. Cela concerne **deux immeubles situés au 1-7 et 9-11 rue Victor Hugo. Ils comprennent 48 logements**. Ces immeubles sont par ailleurs particulièrement visibles depuis la rue de Pontarlier, axe structurant de la centralité d'agglomération et support de la ligne 3 d'Evolity qui sera mise en service fin 2019. L'enjeu est le changement global d'image du quartier.

Parallèlement, la **restructuration des tours situées au 2 et au 4 rue des Graviers** s'effectuera dans la continuité de la restructuration de la tour 6 réalisée en amont du NPNRU. Le choix de pérenniser ce patrimoine tient au succès de la restructuration de la première tour qui a permis d'attirer de nouveaux ménages grâce à des logements mieux adaptés aux modes de vies contemporains. Certains points ont été décisifs pour l'attractivité de ce patrimoine qui ne compte plus aucun logement vacant : la restructuration d'une douzaine de logements passant du F3 au T2, une isolation thermique extérieure (ITE) permettant de réduire les charges des locataires ainsi que la réhabilitation très qualitative des communs comprenant un ascenseur.

Trois autres réhabilitations d'immeubles situés **au 1-3 rue de la Plage et 1-3 et 5-9 rue Jules Ferry** visent à pérenniser les bâtiments à moyen terme. Le programme comprend une ITE, la réfection des communs, la construction de halls et de balcons pour accroître sensiblement la qualité des logements.

Enfin, des **réhabilitations légères concernent des bâtiments dont la pérennisation n'est pas garantie à long terme** compte tenu de leur situation urbaine (1-3 rue Jean Jaurès) ou des bâtiments qui ont déjà fait l'objet de réhabilitations antérieures (4 immeubles des Graviers). Les travaux comprennent toutefois une ITE et la rénovation des communs.

Concernant la **tour rue des Églantines**, le bailleur Habitat 25 ne prévoit pas d'intervention pendant le NPNRU. En effet, cette tour ne présente pas de problème technique, ni de vacance, ni de problème de peuplement. En cas de changement de conjoncture à plus long terme, une démolition pourrait être envisagée comme l'ont montré les scénarii développés par URBITAT+. Pour autant, le bailleur indique que sur Sochoux, la demande de logements locatifs est forte.

Une valorisation du patrimoine urbain par une approche paysagère intégrée lors des résidentialisations

L'ensemble de ces interventions sur le patrimoine seront complétées par des **résidentialisations** assurées par les bailleurs et accompagnées par la ville pour ce qui concerne les rues publiques le cas échéant. L'enjeu est la lisibilité des fonctions des espaces extérieurs et l'augmentation sensible de leur niveau de qualité. La **résidentialisation des abords** préserve les arbres remarquables qui participent à part entière de la richesse du patrimoine du quartier. Les poches de stationnement résidentiel seront réaménagées de manière à percevoir en premier plan des limites végétales qui laissent passer la vue. La gestion des déchets ménagers est intégrée dans les résidentialisations. Les espaces résidentiels s'articuleront avec les espaces publics réaménagés par la ville permettant de **qualifier la limite entre les différentes fonctions** et de distinguer les espaces accessibles à tous et ceux dédiés aux résidents de l'îlot.

Une reconstitution d'une faible part de l'offre locative sociale au sein du quartier pour diversifier l'offre

Plus complexe, l'**opération mixte au centre du quartier** permet la diversification des fonctions des bâtiments du quartier en consolidant la présence de la pharmacie et de services aux habitants. Le programme de cette opération comprendrait au rez-de-chaussée la relocalisation d'une pharmacie, ainsi que la relocalisation d'une agence clientèle d'IDÉHA. Cette opération permettrait également et de mettre à disposition une offre nouvelle de logements.

Les études sur l'habitat n'ont cependant pas permis d'envisager de diversification de logements privés sur ce site central et pour lequel une forme d'habitat en petit collectif est privilégié. Les partenaires de l'ANRU ont accepté la demande de dérogation de **7 logements sociaux** en compensation marginale des logements démolis seraient reconstruits au sein de cette opération mixte pour diversifier l'offre locative sociale.

Une diversification des logements en vitrine de la Plaine de la Savoureuse et par vente HLM de logements intermédiaires

Dans le cadre de l'étude urbaine, IDÉHA qui a un statut de SEM et qui est propriétaire du foncier aux abords des tours à démolir, est l'opérateur sur le site libéré pour la réalisation de **15 logements destinés à de l'accession à la propriété**. Néolia va construire 8 logements, au titre des contreparties foncières d'Action Logement, dont 3 logements qui vont bénéficier de la prime ANRU (30000 € en tout).

D'autres opérateurs privés se sont montrés intéressés lors de l'**atelier de travail avec les opérateurs** qui s'est tenu le 5 avril 2018 dans le cadre de l'étude de diversification de l'habitat menée par PMA.

Ces positions ont conforté la ville dans ses objectifs urbains prioritaires.

En parallèle, concernant les **logements intermédiaires de l'allée Eurydice**, Habitat 25 prévoit une vente HLM d'une partie du programme (logements à l'Ouest). Cette **vente demande néanmoins à être sécurisée**. D'ores et déjà, le bailleur a engagé des réhabilitations qualitatives qui ne nécessiteront pas de ré-intervenir sur les bâtiments avant de nombreuses années. Pour sécuriser davantage les ventes, il souhaiterait limiter la copropriété au tour d'échelle du bâtiment et aux jardins privatifs et rétrocéder le foncier l'allée centrale, de l'aire de jeux et la cours desservant les garages à la ville.

Le programme urbain contractualisé des Evoironnes :

- Démolition de 72 logements sociaux
- Construction de 7 logements sociaux sur site
- Réhabilitation de 184 logements
- **Construction de 15 logements en accession à la propriété**
- Aménagements d'espaces publics / adaptation réseaux eau-assainissement
- Construction d'un bâtiment mixte (logements, agence Idéha)

Article 3.2 – Modification de l'article 4.3 « La description de la reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux »

L'article 4.3 est modifié et désormais rédigé comme suit :

Une logique de diminution de l'offre locative sociale et de diffusion :

- Petite Hollande : plus de 1100 logements auront été démolis au terme du PRU1 et du NPNRU. En effet, 305 logements seront encore démolis dans le NPNRU. 64 logements ont été reconstruits sur le quartier dans le cadre du PRU1. Dans le cadre du NPNRU sur la Petite Hollande, est envisagée une reconstitution de l'offre à hauteur de 50 logements dont 17 hors-site, hors QPV et 33 sur le quartier.
- Pour les Evoironnes, 7 logements seront reconstruits pour 72 logements démolis, au centre du quartier.

Article 3.3 – Modification de l'article 9.1.1.1 « Les opérations d'ingénierie cofinancées par l'ANRU »

L'article 9.1.1.1 est modifié et désormais rédigé comme suit :

- **Les opérations « Les études, expertises et moyens d'accompagnement du projet / l'accompagnement des ménages / la conduite du projet de renouvellement urbain » sont modifiées et désormais présentées comme suit :**

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
-------------------------------	-------	--	-----------------------------------	--	-------------------------	---	--------------------------------------	--	----------------------------------

prestations externes

Mission de coordination urbaine Petite Hollande	C0862-14-0025	25388 Montbéliard 6025011 Petite Hollande	COMMUNE DE MONTBELIARD	90 000,00 €	50,00%	45 000,00 €	04/07/2018	S2 2 018	14 semestre(s)
Concertation et communication Petite Hollande	C0862-14-0026	25388 Montbéliard 6025011 Petite Hollande	COMMUNE DE MONTBELIARD	50 000,00 €	50,00%	25 000,00 €	07/12/2018	S1 2 019	13 semestre(s)
Modélisation numérique 3D Petite Hollande	C0862-14-0030	25388 Montbéliard 6025011 Petite Hollande	CA PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION	20 000,00 €	50,00%	10 000,00 €	07/12/2018	S2 2 019	14 semestre(s)
Définition d'une stratégie de marketing territorial	C0862-14-0035	25388 Montbéliard 6025011 Petite Hollande	CA PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION	40 000,00 €	50,00%	20 000,00 €	07/12/2018	S1 2 020	10 semestre(s)

prestations internes

moyens internes

Directrice de projet - Petite Hollande	C0862-14-0024	25388 Montbéliard 6025011 Petite Hollande	COMMUNE DE MONTBELIARD	402 500,00 €	50,00%	201 250,00 €	07/12/2018	S1 2 019	14 semestre(s)
--	---------------	---	------------------------	--------------	--------	--------------	------------	-------------	-------------------

Direction de projet PMA	C0862-14-0029	25388 Montbéliard 6025011 Petite Hollande	CA PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION	991 250,00 €	50,00%	495 625,00 €	07/12/2018	S1	2 019	13 semestre(s)
prestations externes										
Assistance à maîtrise d'ouvrage ADU Petite Hollande	C0862-14-0031	25388 Montbéliard 6025011 Petite Hollande	CA PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION	264 000,00 €	50,00%	132 000,00 €	04/07/2018	S1	2 019	12 semestre(s)

- **Les opérations « Le relogement des ménages avec minoration de loyer » sont modifiées et désormais présentées comme suit :**

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre prévisionnel de ménages à reloger et par typologie		Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses
Relogement des ménages démolitions Petite Hollande- 97 ménages	C0862-15-0032	25388 Montbéliard 6025011 Petite Hollande	NEOLIA	T1/T2	30	532 000,00 €	07/12/2018
				T3	32		
				T4/T5 et +	35		

Article 3.4 – Modification de l'article 9.1.1.2 « Les opérations d'aménagement cofinancées par l'ANRU »

L'article 9.1.1.2 est modifié et désormais rédigé comme suit :

- **Les opérations « La démolition de logements locatifs sociaux » sont modifiées et désormais présentées comme suit :**

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Démolition 55 logements 12 rue Ravel	C0862-21-0001	25388 Montbéliard 6025011 Petite Hollande	NEOLIA	1 158 995,90 €	80,00%	927 196,72 €	07/12/2018
Démolition 58 logements 1 rue du Petit Chênois	C0862-21-0002	25388 Montbéliard 6025011 Petite Hollande	NEOLIA	1 995 080,57 €	80,00%	1 596 064,46 €	07/12/2018
Démolition 35 logements 14 rue Debussy	C0862-21-0003	25388 Montbéliard 6025011 Petite Hollande	NEOLIA	941 841,00 €	80,00%	753 472,80 €	07/12/2018
Démolition 24 logements 17 rue du Petit Chenois	C0862-21-0004	25388 Montbéliard 6025011 Petite Hollande	NEOLIA	731 942,54 €	80,00%	585 554,03 €	07/12/2018
Démolition 59 logements 3 à 13 rue du Petit Chenois	C0862-21-0005	25388 Montbéliard 6025011 Petite Hollande	NEOLIA	2 729 473,30 €	80,00%	2 183 578,64€	07/12/2018
Démolition 54 logements 26 rue Debussy	C0862-21-0006	25388 Montbéliard 6025011 Petite Hollande	NEOLIA	1 485 843,96 €	80,00%	1 188 675,17€	07/12/2018
Démolition partielle de 20 logements 8 à 10 rue Ravel et de 37 garages (7 dans l'emprise du bâtiment)	C0862-21-0036	25388 Montbéliard 6025011 Petite Hollande	NEOLIA	1 301 970,32 €	80,00%	1 041 576,26€	07/12/2018
DEMOLITION TOUR 8 RUE PASTEUR - 32 LOGEMENTS	C0862-21-0040	25547 Sochaux 6025012 Les Evoironnes	IDEHA	200 116,80 €	90,00%	180 105,12 €	26/01/2017
DEMOLITION 2/4/6 RUE PASTEUR - 24 LOGEMENTS	C0862-21-0041	25547 Sochaux 6025012 Les Evoironnes	IDEHA	469 377,97 €	87,89%	412 534,63 €	30/01/2019
DEMOLITION 11/13 RUE FERRY - 16 LOGEMENTS	C0862-21-0042	25547 Sochaux 6025012 Les Evoironnes	IDEHA	316 402,36 €	88,73%	280 743,88 €	30/01/2019

En vert : opération en OPPC

- **Les opérations « Le recyclage de copropriétés dégradées » sont modifiées et désormais présentées comme suit :**

Néant

- Les opérations « Le recyclage de l'habitat ancien dégradé » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Néant

- Les opérations « L'aménagement d'ensemble » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Tranche 1 - aménagements espaces publics cœur de quartier	C0862-24-0028	25388 Montbéliard 6025011 Petite Hollande	COMMUNE DE MONTBELIARD	1 800 864,00 €	35,00%	630 302,40 €	07/12/2018
Tranche 2 - aménagements espaces publics cœur de quartier (secteur Est)	C0862-24-0038	25388 Montbéliard 6025011 Petite Hollande	COMMUNE DE MONTBELIARD	568 152,00 €	35,00%	198 853,20 €	07/12/2018
Requalification de la rue de la Petite-Hollande	C0862-24-0027	25388 Montbéliard 6025011 Petite Hollande	COMMUNE DE MONTBELIARD	2 039 778,00 €	35,00%	713 922,30 €	07/12/2018
AMENAGEMENT ZAC LES HEXAGONES	C0862-24-0033	25388 Montbéliard 6025011 Petite Hollande	TERRITOIRE 25	21 734 670,00 €	26,51%	5 762 100,32 €	22/02/2014
Aménagement d'espaces publics Evoironnes	C0862-24-0039	25547 Sochaux 6025012 Les Evoironnes	COMMUNE DE SOCHAUX	6 440 850,00 €	21,13%	1 360 723,60 €	01/01/2019

Article 3.5 – Modification de l'article 9.1.1.3 « les programmes immobiliers cofinancés par l'ANRU »

L'article 9.1.1.3 est modifié et désormais rédigé comme suit :

- **Les opérations « La reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux (LLS) » sont modifiées et présentées comme suit :**
La répartition de la programmation de la reconstitution de l'offre s'établit de la façon suivante :

	Nombre total de LLS reconstitués et cofinancé par l'Anru	Dont sur site	Dont hors-QPV et dans la commune	Dont hors-QPV et hors commune	Cas dérogatoire dont en QPV	Zone géographique de reconstitution (de 1 à 5)
PLUS neuf	47	40		7	oui	4
PLUS AA						
Total PLUS	47	40	0	7		
% PLUS sur le total programmation	82.45%	70.17%	0%	41.17%		
PLAI neuf	10			10		4
PLAI AA						
Total PLAI	10		0	10		
% PLAI sur le total programmation	17.55%		0%	58.83%		
Total programmation	57	40	0	17		
		Dont 33 en QIN et 7 en QIR		Dont 17 en QIN		

Libellé précis (adresse...)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre de logements par produit (PLUS/PLAI)		Montant prévisionnel du concours financier			Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
						volume de prêt bonifié	subvention	Total concours financier				
Construction sur site les Hexagones 17 PLUS	C0862-31-0019	25388 Montbéliard 6025011 Petite Hollande	NEOLIA	PLUS	17	113 900,00 €		113 900,00 €	07/12/2018	S2	2024	5 semestre(s)
				PLAI								
				total	17	113 900,00 €		113 900,00 €				
Construction 16 logements sur site 12 rue Ravel 16 PLUS	C0862-31-020	25388 Montbéliard 6025011 Petite Hollande	NEOLIA	PLUS	16	107 200,00 €		107 200,00 €	07/12/2018	S2	2022	5 semestre(s)
				PLAI								
				total	16	107 200,00 €		107 200,00 €				
Construction logements hors-site 5 PLAI 7 PLUS Bavans rue des Vergers	C0862-31-021	25388 Montbéliard 6025011 Petite Hollande	NEOLIA	PLUS	7	86 100,00 €		86 100,00 €	07/12/2018	S2	2024	5 semestre(s)
				PLAI	5	49 000,00 €	39 000,00 €	88 000,00 €				
				total	12	135 100,00 €	39 000,00 €	174 100,00 €				
Construction logements hors-site 5 PLAI Exincourt	C0862-31-053	25388 Montbéliard 6025011 Petite Hollande	NEOLIA	PLUS					07/12/2018	S2	2024	5 semestre(s)
				PLAI	5	49 000,00 €	39 000,00 €	88 000,00 €				
				total	5	49 000,00 €	39 000,00 €	88 000,00 €				
Construction 7 PLUS rue des Chênes	C0862-31-0043	25547 Sochaux 6025012 Les Evoironnes	IDEHA	PLUS	7	46 900,00 €		46 900,00 €	03/03/2020	S2	2019	8 semestre(s)
				PLAI								
				total	7	46 900,00 €		46 900,00 €				

- Les opérations « La production d'une offre de relogement temporaire » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Néant

- Les opérations « La requalification de logements locatifs sociaux » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses
Réhabilitation 135 logements 8-10-12-14 rue Brossolette	C0862-33-0007	25388 Montbéliard 6025011 Petite Hollande	NEOLIA	Assiette prêt bonifié	3 721 450,00 €	10,00%	volume de prêt bonifié	1 988 610,50 €	07/12/2018
				Assiette subvention	2 442 595,00 €		Subvention	244 259,50 €	
							Total concours financier	2 232 870,00 €	
Réhabilitation 141 logements 4-6-8-10 rue Jean Zay	C0862-33-0008	25388 Montbéliard 6025011 Petite Hollande	NEOLIA	Assiette prêt bonifié	3 885 070,00 €	10,00%	volume de prêt bonifié	2 076 104,30 €	07/12/2018
				Assiette subvention	2 549 377,00 €		Subvention	254 937,70 €	
							Total concours financier	2 331 042,00 €	
Réhabilitation 27 logements 8-10 rue Debussy	C0862-33-0009	25388 Montbéliard 6025011 Petite Hollande	NEOLIA	Assiette prêt bonifié	874 950,00 €	10,00%	volume de prêt bonifié	462 855,00 €	07/12/2018
				Assiette subvention	621 150,00 €		Subvention	62 115,00 €	
							Total concours financier	524 970,00 €	
Réhabilitation 35 logements 16 rue Debussy	C0862-33-0010	25388 Montbéliard 6025011 Petite Hollande	NEOLIA	Assiette prêt bonifié	1 619 925,00 €	10,00%	volume de prêt bonifié	844 332,50 €	07/12/2018
				Assiette subvention	1 276 225,00 €		Subvention	127 622,50 €	
							Total concours financier	971 955,00 €	
Réhabilitation 29 logements 18 rue Debussy	C0862-33-0011	25388 Montbéliard 6025011 Petite Hollande	NEOLIA	Assiette prêt bonifié	800 830,00 €	10,00%	volume de prêt bonifié	427 886,70 €	07/12/2018
				Assiette subvention	526 113,00 €		Subvention	52 611,30 €	
							Total concours financier	480 498,00 €	
Réhabilitation 54 logements 1 à 11 rue Debussy	C0862-33-0012	25388 Montbéliard 6025011 Petite Hollande	NEOLIA	Assiette prêt bonifié	1 002 800,00 €	10,00%	volume de prêt bonifié	554 185,00 €	07/12/2018
				Assiette subvention	474 950,00 €		Subvention	47 495,00 €	
							Total		

							concours financier	601 680,00 €	
Réhabilitation 50 logements 9 à 17 rue Massenet	C0862-33-0013	25388 Montbéliard 6025011 Petite Hollande	NEOLIA	Assiette prêt bonifié	1 612 500,00 €		volume de prêt bonifié	853 250,00 €	07/12/2018
				Assiette subvention	1 142 500,00 €	10,00%	Subvention	114 250,00 €	
							Total concours financier	967 500,00 €	
Réhabilitation 25 logements et restructuration 4 logements 8 à 10 rue Ravel	C0862-33-0050	25388 Montbéliard 6025011 Petite Hollande	NEOLIA	Assiette prêt bonifié	970 000,00 €		volume de prêt bonifié	518 000,00 €	01/12/2020
				Assiette subvention	632 000,00 €	10,00%	Subvention	63 200,00 €	
							Total concours financier	581 200,00 €	
Réhabilitation 64 logements 10 à 16 rue Massenet	C0862-33-0051	25388 Montbéliard 6025011 Petite Hollande	NEOLIA	Assiette prêt bonifié	1 792 000,00 €		volume de prêt bonifié	972 200,00 €	01/12/2020
				Assiette subvention	1 030 000,00 €	10,00%	Subvention	103 000,00 €	
							Total concours financier	1 070 500,00 €	
Réhabilitation 24 logements - 2 rue du Petit Chenois	C0862-33-0014	25388 Montbéliard 6025011 Petite Hollande	OFFICE PUB HABITAT DEP DOUBS	Assiette prêt bonifié	1 000 000,00 €		volume de prêt bonifié	447 801,54 €	07/12/2018
				Assiette subvention	760 992,28 €	20,00%	Subvention	152 198,46 €	
							Total concours financier	600 000,00 €	
Réhabilitation BBC 24 logements - 1 rue Oehmichen à MONTBELIARD	C0862-33-0015	25388 Montbéliard 6025011 Petite Hollande	OFFICE PUB HABITAT DEP DOUBS	Assiette prêt bonifié	1 000 000,00 €		volume de prêt bonifié	447 801,54 €	07/12/2018
				Assiette subvention	760 992,28 €	20,00%	Subvention	152 198,46 €	
							Total concours financier	600 000,00 €	
Réhabilitation BBC 64 logements - 2 et 4 rue des graviers	C0862-33-0044	25547 Sochaux 6025012 Les Evoironnes	IDEHA	Assiette prêt bonifié	2 416 640,00 €		volume de prêt bonifié	600 000,00 €	22/02/2014
				Assiette subvention	1 796 640,00 €	19,75%	Subvention	354 836,40 €	
							Total	954 836,40 €	

							concou financier		
Réhabilitation BBC 16 logements - 1 et 3 rue Jean Jaurès	C0862-33-0045	25547 Sochaux 6025012 Les Evoironnes	IDEHA	Assiette prêt bonifié	780 358,00 €		volum de prêt bonifié	110 000,00 €	03/03/2020
				Assiette subvention	606 229,00 €	20,00%	Subvention	121 245,80 €	
							Total concours financier	231 245,80 €	
Réhabilitation BBC 40 logements - 1 3 5 7 et 9 rue Jules Ferry	C0862-33-0046	25547 Sochaux 6025012 Les Evoironnes	IDEHA	Assiette prêt bonifié	1 705 449,00 €		volum de prêt bonifié	251 100,00 €	03/03/2020
				Assiette subvention	1 259 080,00 €	18,24%	Subvention	229 656,19 €	
							Total concours financier	480 756,19 €	
Réhabilitation BBC 64 logements 1,3,5,7 et 11,9 rue Victor Hugo et 1,3 rue de la Plage	C0862-33-0047	25547 Sochaux 6025012 Les Evoironnes	IDEHA	Assiette prêt bonifié	2 922 313,00 €		volum de prêt bonifié	720 000,00 €	16/12/2014
				Assiette subvention	2 341 019,90 €	18,26%	Subvention	427 470,23 €	
							Total concours financier	1 147 470,23 €	

En vert : opération en OPPC

- Les opérations « La résidentialisation de logements locatifs sociaux / de copropriétés dégradées » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Libellé précis (adresse)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Résidentialisation 24 logements 1 rue Oehmichen	C0862-34-0016	25388 Montbéliard 6025011 Petite Hollande	OFFICE PUB HABITAT DEP DOUBS	217 818,19 €	40,00%	87 127,28 €	07/12/2018

Résidentialisation 94 logements 2 à 10 rue Ravel et 10 à 16 rue Massenet	C0862-34-0017	25388 Montbéliard 6025011 Petite Hollande	NEOLIA	747 500,00 €	40,00%	299 000,00 €	07/12/2018
Résidentialisation 74 logements 7 et 9 à 17 rue Massenet	C0862-34-0018	25388 Montbéliard 6025011 Petite Hollande	NEOLIA	109 250,00 €	40,00%	43 700,00 €	07/12/2018

- **Les opérations « Les actions de portage massif en copropriétés dégradées » sont modifiées et désormais présentées comme suit :**

Néant

- **Les opérations « La diversification de l'habitat dans le quartier par l'accession à la propriété » sont modifiées et désormais présentées comme suit :**

La clause ci-après doit être conservée dans le texte de la convention lorsque des opérations d'accession sont programmées :

La subvention de l'Anru étant destinée à faciliter l'accession à la propriété dans les quartiers en renouvellement urbain, son octroi est subordonné à l'engagement des personnes physiques « acquéreur » des logements subventionnés à respecter deux conditions. La clause suivante reprenant ces deux conditions doit être retranscrite dans chaque acte notarié :

« Condition particulière liée à la subvention accordée par l'Anru

La présente vente intervient dans le cadre de la réalisation d'une opération subventionnée par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) dans le but de faciliter l'accession à la propriété dans les quartiers en renouvellement urbain.

Aux termes de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain signée le ... entre notamment la collectivité porteuse du projet de renouvellement urbain ..., l'Anru, et le VENDEUR aux présentes, une subvention est accordée par l'Anru sous réserve du respect des conditions déterminantes suivantes :

- L'ACQUEREUR s'engage à occuper ce logement à titre de résidence principale,
- La présente acquisition bénéficie également d'un autre dispositif soutenant l'accession à la propriété (prêt à taux zéro, TVA à taux réduit, prêt social location accession, subvention de la collectivité locale, prêt Action Logement, autre).

- La présente vente est conclue moyennant un prix calculé après déduction de la subvention Anru d'un montant de ... €. Ce prix de vente est inférieur au plafond fixé par l'arrêté conjoint des ministres chargés du budget de l'économie et du logement concernant la vente de logements dans les opérations d'accèsion des organismes à loyer modéré prévu à l'article R.443-34 du code de la construction et de l'habitation.

L'ACQUEREUR et le VENDEUR ont pris parfaite connaissance de la condition ci-dessus, déclarent en accepter expressément toutes les dispositions, et s'obligent à les respecter. »

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
						S	A	
Construction de 7 logements en accession à la propriété - Petite Hollande Ravel	C0862-36-0022	25388 Montbéliard 6025011 Petite Hollande	NEOLIA	105 000,00 €	07/12/2018	S2	2022	6 semestres
Construction 10 logements en accession Petite Hollande Hexagones	C0862-36-0023	25388 Montbéliard 6025011 Petite Hollande	NEOLIA	150 000,00 €	07/12/2018	S2	2024	5 semestres
CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS EN ACCESSION - PLAINE DE LA SAVOUREUSE	C0862-36-0048	25547 Sochaux 6025012 Les Evoironnes	IDEHA	120 000,00 €	03/03/2020	S2	2022	12 semestres
CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS EN ACCESSION - PLAINE DE LA SAVOUREUSE	C0862-36-0054	25547 Sochaux 6025012 Les Evoironnes	NEOLIA	30 000,00 €		S2	2024	6 semestres

- Les opérations « La diversification fonctionnelle dans le quartier : les équipements publics et collectifs de proximité » sont modifiées et désormais présentés comme suit :

Néant

- Les opérations « La diversification fonctionnelle dans le quartier : l'immobilier à vocation économique » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Libellé précis (adresse)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Construction centre de ressources médico-social	C0862-38-0049	25388 Montbéliard 6025011 Petite Hollande	FONDATION PLURIEL	9 580 613,64 €	10,00%	958 061,36 €	07/12/2018
CONSTRUCTION D'UN CENTRE COMMERCIAL ET D'UN POLE SERVICES LES HEXAGONES	C0862-38-0052	25388 Montbéliard 6025011 Petite Hollande	SCI le nouvel Hexagone	1 331 903,75 €	35,00%	466 166,31 €	22/02/2014

- Les opérations « Autres investissements concourant au renouvellement urbain » sont modifiées et désormais présentées comme suit :

Néant

Article 3.6 Modification de l'article 9.2.1 « Les opérations bénéficiant des financements de la région (ou du département) notamment dans le cadre d'une convention de partenariat territorial signé par l'ANRU et la région (ou le département) »

L'article 9.2.1 est modifié et désormais rédigé comme suit :

« Les opérations font partie du programme approuvé par le comité d'engagement de l'Anru. Dans le cadre de la convention de partenariat territorial conclu entre Anru et la Région Bourgogne Franche-Comté, des financements « décroisés » sont mis en œuvre avec la participation de la région à hauteur de **2.94 M €** pour un investissement total de **10,9 M€** ».

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP (le cas échéant)	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle Région ou Département	Taux de subvention Région	Montant prévisionnel de subvention Région	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Aménagements espaces publics Evoironnes Tranche 1	C0862-24-0039	Evoironnes	Ville de Sochaux	4 923 850	30%	1 651 500	2021/1	14
Adaptation réseaux eau-assainissement induite par PRU		Evoironnes	Pays de Montbéliard Agglomération	1 800 000	30%	540 000	2019/1	10
Construction 7 logements cœur de quartier	C0862-31-0043	Evoironnes	IDEHA	954 545	12%	118 000	2019/2	8
Constructions hors-site 11 logements Audincourt Avenue Briand		Evoironnes	IDEHA	1 500 000	12%	185 000	2019/2	6
Résidentialisation 2/4/6 rue des Gravieres		Evoironnes	IDEHA	699 200	30%	158 400	2021/1	4
Résidentialisation 1 à 11 rue Victor Hugo et 1 à 3 rue de la Plage		Evoironnes	IDEHA	171 522	30%	47 100	2020/2	6
Résidentialisation Jean-Jaurès		Evoironnes	IDEHA	163 875	30%	45 000	2021/1	4
Résidentialisation Jules Ferry		Evoironnes	IDEHA	163 875	30%	45 000	2021/1	4
Résidentialisation 1 à 29 rue des Gravieres		Evoironnes	IDEHA	546 250	30%	150 000	2020/2	5
TOTAL				10 923 117		2 940 000		

Article 3.7 – Modification de l'article 10 relatif au plan de financement des opérations programmées

L'article 10 est modifié et désormais rédigé comme suit :

Les participations financières prévisionnelles au titre de la présente convention pluriannuelle sont précisées dans les tableaux figurant en annexe C2 :

- Un plan de financement prévisionnel global faisant apparaître les co-financements envisagés pour chaque opération du projet, y compris celles non financées par l'ANRU ou, à titre informatif, celles du projet d'innovation financées par les PIA ou du projet d'agriculture urbaine soutenu au titre de l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles ». Les financements ANRU au titre du PIA, validés par le premier ministre, figurent dans la convention-cadre de mise en œuvre du projet ou la convention de financement du projet spécifique annexée, le cas échéant, à la présente convention.
- Le tableau financier par le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage reprenant, en les classant par nature d'intervention, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, l'ensemble des plans de financement prévisionnels des opérations pour lesquelles un soutien financier de l'ANRU, au titre du NPNRU, est sollicité dans la présente convention pluriannuelle. Il fait ainsi apparaître les concours financiers ANRU prévisionnels, déclinés entre montants de subventions ANRU prévisionnels et les volumes de prêts bonifiés prévisionnels. L'ensemble des co-financements prévisionnels sont précisés : commune, EPCI, Conseil départemental, Conseil régional, organisme HLM, Caisse des Dépôts, Europe, ...

Ce tableau financier est un tableau prévisionnel des dépenses et des recettes estimées, qui, au sens du règlement financier, programme des crédits sur les ressources financières du nouveau programme national de renouvellement urbain. Les participations financières prévisionnelles y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières prévisionnelles de tiers non-signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage.

Au titre de la présente convention pluriannuelle :

- la participation financière de l'ANRU au titre du NPNRU s'entend pour un montant global maximal de concours financiers prévisionnels de 35 847 457,10 €, comprenant 24 120 430,02 € de subventions, et 11 727 027,08 € de volume de prêts distribués par Action Logement Services. Cette participation se répartit sur les quartiers concernés de la façon suivante :
 - 5 245 315,85 € concours financiers prévisionnels comprenant 3 517 315,85 € de subventions et 1 728 000 € de volume de prêts portant sur les quartiers d'intérêt régional,
 - 30 602 141,25 € concours financiers prévisionnels comprenant 20 603 114,17 € de subventions et 9 999 027,08 € de volume de prêts portant sur les quartiers d'intérêt national.
- la participation financière de l'Anah s'entend pour un montant global maximal de 45 000 € dans le cadre des interventions d'ores et déjà contractualisées avec l'Anah et des études préalables. Cette participation financière pourra être revue lors des avenants après la contractualisation d'opérations afférentes financées par l'Anah.
- la participation financière de la Caisse des Dépôts s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de 0 €. La mise en œuvre du programme s'appuie par ailleurs sur le financement en prêts de la Caisse des dépôts pour un montant prévisionnel de 9 029 922,38 €. Les modalités d'intervention seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés. Les décisions d'octroi des financements de la Caisse des Dépôts seront prises par les comités d'engagement compétents. Les caractéristiques des prêts, y compris le taux d'intérêt, sont celles en vigueur au jour de l'émission de chaque contrat de prêt.
- La participation financière de la CDC au titre du volet « quartiers » de l'action TI et de l'action « Démonstrateurs de la ville durable » du PIA s'entend pour un montant global maximal de 0 € et au titre de l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles » s'entend pour un montant global maximal de 0 € ;
- La participation financière de l'ADEME s'entend pour un montant global maximal de 0 € ;

- La participation financière de l'ANRU au titre de l'axe 1 de l'action VDS du PIA et/ou du volet « quartiers » de l'action TI, s'entend pour un montant global maximal de 0 € (hors appel à projets « Les Quartiers Fertiles »)
- La participation financière du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté s'entend pour un montant de 2 940 000 € pour toutes les opérations financières décrites à l'article 9, y compris pour le financement « décroisé » des opérations au titre de la convention de partenariat avec la région.

Pour rappel :

- le tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle figure en annexe C4.

Le tableau ci-dessous récapitule les concours financiers NPNRU totaux programmés (protocole et convention) par quartier concerné par la présente convention :

Quartier concerné (nom et numéro du QPV)	Montant de subvention NPNRU	Volume de prêt bonifié NPNRU	Concours financiers NPNRU totaux
Petite Hollande 6025011	306 762,00 €	0 M €	306 762,00 €
Evoironnes 6025012	70 125,00 €	0 M €	70 125,00 €
Totaux protocole :	376 927,00 €	0 M €	376 927,00 €
Quartier concerné (nom et numéro du QPV)	Montant de subvention NPNRU	Volume de prêt bonifié NPNRU	Concours financiers NPNRU totaux
Petite Hollande 6025011	20 603 114,17 €	9 999 027,08 €	30 602 141,25 €
Evoironnes 6025012	3 517 315,85 €	1 728 000,00 €	5 245 315,85 €
Totaux convention :	24 120 430,02 €	11 727 027,08 €	35 847 457,10 €
Totaux protocole et convention	24 497 357,02 €	11 727 027,08 €	36 224 384,10 €

Article 4 : Date d'effet et mesure d'ordre

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par l'ANRU.

Les clauses de la convention pluriannuelle visées à l'article 1 non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées et applicables conformément aux dispositions prévues dans la convention pluriannuelle.

Une version consolidée de la convention et de ses annexes est annexée au présent avenant.

ANNEXES VERSION CONSOLIDEE DE LA CONVENTION ET DE SES ANNEXES y compris tableau financier et fiches descriptives des opérations